

YVES METMAN

LES SCEAUX

TRESOR D'ART
ET
D'HISTOIRE



Sceau de Jean de France, duc de Berry, en 1379 (Archives nationales, sc/D421)

PARIS - Société française d'héraldique et de sigillographie - 2013

YVES METMAN

LES SCEAUX

TRESOR D'ART

ET

D'HISTOIRE

**Recueil d'articles parus dans la revue *Club français de la médaille*
de 1966 à 1984**

réunis, réédités et présentés par

Jean-Luc CHASSEL, Michel PASTOUREAU et Caroline SIMONET

PARIS

Société française d'héraldique et de sigillographie

2013

Sommaire

Avant-propos des éditeurs

Yves Metman et la sigillographie, par Michel Pastoureau

Bibliographie d'Yves Metman, par Jean-Luc Chassel

Note sur l'édition des textes, par Jean-Luc Chassel et Caroline Simonet

I. Les signes de la souveraineté

Richard Cœur de Lion, le roi-duc

Philippe le Bel et de ses fils. Notule sur le portrait sigillaire au Moyen Âge

Charles II d'Anjou, roi de Sicile

L'empereur Charles Quint

Napoléon I^{er}

La I^e République

Le grand sceau du Commonwealth d'Angleterre de 1649 à 1653

II. Les heurs de la chevalerie

Raymond de Montdragon et Bertrand de Forcalquier : de l'hommage féodal à la culture courtoise

Jean de France, duc de Berry, à ses plus belles heures

Le « bon duc Loys » de Bourbon et les sceaux en pied

Le sceau équestre de Philippe de Valois

Jean duc de Normandie

Pierre de Navarre, comte de Mortain (1366-1412), et les sceaux des Évreux-Navarre

Charles le Téméraire

III. Le miroir des dames

Marie de Bourgogne : hommage à Corneille de Bout, orfèvre de Gand et graveur des sceaux de la dernière duchesse de Bourgogne

Une dame à l'âge gothique : Isabelle de Rosny, épouse du chambellan Pierre de Chambly

Jeanne de Parthenay en 1272. L'évolution du sceau féminin en France au XIII^e siècle

Marguerite comtesse de Flandre et les grandes dames du XIII^e siècle

IV. Les voies du salut

Les bulles pontificales : le destin des sceaux de plomb

Gui de Mello, évêque d'Auxerre

La Trinité de Fécamp
L'abbaye Saint-Victor de Paris
La Madeleine de Vézelay
La maladrerie de Corbeil : Lazare et nous
Les templiers
Avant que l'ordre de Malte n'ait pris nom : les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem
La ville de Cantorbéry et le martyre de saint Thomas Becket

V. Images des cités

La commune de Soissons
Humbert II, le dernier dauphin (1313-1355) et la vue de la ville de Vienne
La République d'Agen
Un sceau corporatif arlésien
La ville de Lyon en 1320 : la progression d'une grande cité vers la liberté
La ville de Pamiers
La ville de La Rochelle
Les arbalétriers de la ville de Paris (XVe siècle)

VI. Métiers des villes, labours des champs

Les meuniers de Bruges et les sceaux de métiers
Les charrons de Bruges
Les affoireurs de vin de Bruges
« Sigillum artis vasiellariorum » : sur un sceau de potiers d'étain
Maître Gilles, docteur parisien
Des sceaux de paysans au XIII^e siècle : Denis de Perchependue

I

LES SIGNES

DE LA

SOUVERAINETE

RICHARD CŒUR DE LION **le roi duc**

L'extraordinaire dynamisme de Richard défie tout résumé. Son existence tumultueuse, son odyssée dépasseraient le cadre de ces études strictement sigillographiques et les épisodes qui pourront être cités ne le seront que par rapport à l'interprétation de son sceau. Chaque face, d'ailleurs, semble inviter à ouvrir un volet différent du diptyque.

À l'avers qui le représente en roi d'Angleterre, assis sur un trône, c'est le fils du roi, l'adversaire de Philippe Auguste, bien sûr, mais surtout le frère jaloux de Jean sans Terre qui, cependant, lui succédera dans cette dernière année du XII^e siècle. En observant le revers, c'est le duc de Normandie, le chevalier qui apparaît, le très grand féodal, vassal néanmoins, montant l'un des plus beaux chevaux dont cavalier puisse rêver. Comme si l'on pouvait séparer en deux la personnalité, le cœur d'un homme ! En tout cas, aucun jugement d'ensemble ne sera porté : chevalier légendaire aux yeux de ses fidèles et d'une partie de la postérité, Richard fut détesté des princes d'Europe, de son peuple et de son père. Les traits d'une insoutenable cruauté alternent, dans son existence, avec les traditions courtoises des tournois et des cours poétiques. Mieux vaut donc se limiter strictement à l'examen de son sceau.

Une observation préliminaire s'impose d'une façon évidente lorsque l'on compare la face du sceau qui le représente en majesté avec ceux des souverains contemporains : Richard, en faisant graver son sceau de roi, ne s'écarte pas notablement du modèle qu'avait choisi autrefois Henri II, ce père combattu tant qu'il avait vécu. Et, devant cette constatation, les souvenirs affluent qu'il n'est pas possible d'écarter : son attitude étrange devant le lit funèbre de son père tragiquement abandonné et dépouillé, paraît-il, de tous ses vêtements par ses propres serviteurs ; le silence, l'absence de toute manifestation de douleur, ni moins encore, de satisfaction, puis cette phrase où une indiscutable grandeur transparaît : « Le roi, mon père, sera enseveli avec honneur et richement, comme il convient à un homme d'un si haut rang. »

Texte original d'après le *Club français de la médaille*, n° 27-28, juin-novembre 1970, p. 40-45 et 79.

Vient en mémoire, aussi, l'implacable rigueur avec laquelle le jeune roi traita les vassaux qui avaient abandonné son père : « Pour ce qu'il n'aimait pas les traîtres et que les vassaux infidèles à leur suzerain ne méritaient pas d'autre récompense », lui fait-on expliquer. Richard, qui avait pris la place de son frère cadet Geoffroy, comte de Bretagne, dans l'amitié fraternelle de Philippe Auguste, le pire ennemi de son père, oubliait, roi, ses alliés de la veille et ne songeait plus qu'à la grandeur des fonctions dont l'investissait la mort de son prédécesseur. Comment ne pas penser à un exemple encore récent, alors : ce chancelier d'Angleterre, ami intime du Plantagenêt et lui devant tout, qui, à peine élevé sur le trône archiepiscopal de Cantorbéry, oublie sa politique antérieure pour ne plus défendre que les libertés ecclésiastiques combattues la veille et qui oppose à son roi une telle résistance que ce dernier, à Bayeux, un jour de l'hiver 1170, laissera échapper la funeste exclamation : « Personne ne me délivrera donc de ce clerc ! » On sait que le meurtre de Thomas Becket fut, pour Henri II, le début de la longue série de malheurs dans lesquels il va se retrouver seul, progressivement abandonné de tous, sauf du chevaleresque Guillaume le Maréchal.

Le parallélisme des attitudes de Thomas devenu archevêque et de Richard devenu roi est frappant : rien de ce qu'ils avaient brûlé qu'ils n'adorent, rien de ce qu'ils avaient adoré qu'ils ne brûlent. Et ce père, si obstinément combattu de son vivant, lui rendrait-on justice après sa mort ? Une certaine conformité du grand sceau de Richard à celui de son père donnerait à le penser : il s'agit d'abord d'un sceau double face, où le diamètre du contre-sceau égale celui de l'avant et qui est obtenu par la pression progressive de deux matrices plates à quatre oreillettes et à vis boulonnées, comprimant les deux minces galettes de cire sur les lacs de soie ou de parchemin placés entre elles et déjà insérés dans le repli du parchemin. Richard est, d'un côté, assis sur un trône : roi, couronne en tête habillé à l'antique, drapé d'un manteau, tenant l'épée de la main droite et le globe crucifère de la main gauche ; la colombe a disparu du sceau de Richard...

Pour le revers équestre, c'est le cavalier coiffé d'un heaume couvert d'une cotte de maille, tenant l'épée à la main droite et le bouclier à la main gauche. Henri montrait l'intérieur de son bouclier ; Richard, l'extérieur, avec les armes célèbres aux trois léopards d'or. La légende est encore calquée sur celle de son père, avec l'addition de l'Aquitaine qu'il tient de sa mère, Aliénor : *Ricardus Dei gracia dux Normannorum et Aquitanorum et comes Andegavorum.*

Naturellement, cette identité de types s'accompagne de nombreuses différences de détail qu'il s'agit maintenant de peser, afin de discerner, s'il est possible, celles qui

tiennent aux temps, aux mœurs et aux modes de celles qui sont délibérément voulues par le titulaire.

Sur la face du sceau, les éléments originaux qui doivent retenir l'attention de l'observateur, et chacun d'eux pourrait prêter à de longs développements, sont :

1. la forme du trône d'inspiration espagnole et qui évoque comment Richard, après avoir définitivement renoncé, en Sicile, à épouser Alix, sœur de Philippe Auguste, et promis de rendre la dot (Gisors), épousa Bérandère, fille de Sanche VI, roi de Castille ;
2. la disparition de la colombe au sommet du globe crucifère, qui apparaît comme le seul désaveu infligé par le jeune roi à son père : il désapprouvait la longanimité et la trop grande passion du Plantagenêt pour la paix ;
3. l'apparition d'un astre à seize rayons, sans doute le soleil, et de la lune, à droite et à gauche de la tête couronnée, en marque de pouvoir absolu, de souveraineté. À cet égard, un rapprochement peut être fait avec les sceaux des comtes de Toulouse, qui portent une étoile à huit rais et un croissant de lune à une époque antérieure à la confection du sceau de Richard. L'apparition de ces emblèmes remonte à cette comtesse de Toulouse du XII^e siècle, Constance, qui, étant fille du roi de France, s'est laissée persuader qu'elle avait droit à la représentation assise, en majesté, sur un trône et à cet autre symbole de souveraineté que sont le soleil et la lune. La recherche de secrets hermétiques, là où il y a une explication historique logique, est toujours particulièrement dangereuse ;
4. le traitement du corps même du roi, drapé dans ses vêtements avec un naturalisme classique parfait, dénote l'accomplissement de la révolution gothique ; il n'y a plus rien de roman et les mouvements, contrastant avec la stylisation mozarabe du trône, sont, si l'on ose le dire, aussi souples et réalistes que ceux du cheval.

Le chevaleresque Richard, passant pour tel, au moins aux yeux de certains de ses amis, était indiscutablement un excellent cavalier. Un trait de sa courtoisie a été immortalisé dans un document conservé précieusement en Normandie : il s'agit d'une charte de parchemin contenant concession de quelque faveur, scellée du grand sceau appendu par des bandelettes tissées sur lesquelles, lettre par lettre, un message secret, qui peut se confondre avec un décor, et destiné à une femme admirée, a été inscrit par Richard ou sous sa dictée : c'est la charte aux lacs d'amour ! Mais le cheval évoquera plutôt pour nous les immenses voyages de Richard, ses interminables discussions avec le pape et les autres souverains pour le départ en croisade, son refus de partir dans le cas où son frère Jean sans Terre, en qui il n'avait qu'une confiance limitée, ne se croiserait pas en même temps que lui.

Sur quels coursiers fit-il ce lent retour vers l'Occident après naufrage, capture, emprisonnement ? Sans doute ne retrouva-t-il jamais un étalon aussi beau et aussi parfait que celui qu'il avait fait « photograhier » sur son sceau d'une manière si précise que les contemporains auraient pu sans doute l'appeler par son nom. Tel qu'il est gravé au revers de la matrice du sceau de Richard Cœur de Lion, ce cheval est en effet assez différent aussi bien des chevaux de l'époque antérieure que de ceux qui suivront ; il ne se rattache ni aux types du XII^e, ni à ceux du XIII^e siècle. Pour s'en convaincre, il suffit de faire défiler devant les yeux l'extraordinaire escadron de chevaux médiévaux conservé aux Archives nationales dans les précieuses réserves du service des Sceaux.

Il semble que, dans ces dix dernières années du XII^e siècle, une étape décisive ait été franchie dans la gravure des chevaux comme dans toutes les techniques artistiques du Moyen Âge : le réalisme gothique se substitue à la stylisation romane ou, si l'on veut, un grand pas est franchi dans la progression vers ce que nous appelons le « réalisme modéré » de l'art médiéval. Qu'il s'agisse, en effet, des sceaux de Guillaume le Conquérant ou de Henri II, l'aïeul ou le père, le cheval est encore rigide et dessiné avec des traits que n'accompagne pas toujours une exécution correcte du relief : le contour est parfois cerné, le tracé raide, les membres cassés plus que pliés, surtout pour celui de Guillaume plus que pour celui d'Henri. Ce style est d'ailleurs en parfaite conformité avec les principes suivis dans d'autres œuvres d'art de la même époque. Le sceau de Raymond VI comte de Toulouse, qui a peut-être servi de modèle pour le soleil et la lune, offre un cheval complètement disproportionné : la tête et les pattes sont petites et déliées, tandis que le cou et le poitrail, lancés en avant, semblent prendre une importance démesurée. Le cheval de Philippe d'Alsace comte de Flandre, le parrain de Philippe Auguste et l'oncle de sa première épouse Isabelle de Hainaut, avait un modèle qui, pour être très simplifié, n'en offrait pas moins un relief continu, approchant la demi-ronde-bosse.

Le graveur du sceau de Richard, avec un art sûr de lui, a donné l'image d'un cheval à la tête petite, aux membres proportionnés, dont l'ascendance ne peut faire de doute aux yeux des spécialistes. Des croisements avec les chevaux dits « arabes » ont toujours eu lieu, mais les grandes expéditions au Moyen-Orient, malgré leur caractère militaire, n'ont pas exclu les échanges de cadeaux entre les grands chefs : beaucoup de seigneurs préféraient un étalon aux plus riches objets d'orfèvrerie !

Les abbayes normandes, d'autre part, entretenaient dans leurs riches pâturages des élevages de chevaux et les textes révèlent que leur habitude était d'offrir aux rois et aux

princes les plus beaux produits de leurs haras pour se concilier leurs bonnes grâces ou pour confirmer leur bienveillante protection. L'admirable cheval du sceau de Richard Cœur de Lion s'explique parfaitement, dans ce contexte. Sous le haubert de mailles fines, on voit flotter les pans d'un vêtement souple, qui s'allongeront au XIII^e siècle, tandis que les chevaux alourdis disparaîtront progressivement sous la housse, puis sous le caparaçon.

Les derniers sceaux équestres du XII^e siècle que nous citerons se trouvent tragiquement rapprochés par leur date de celle de la mort de Richard (1199) : le revers du sceau de Jean sans Terre et celui de son neveu Arthur duc de Bretagne, qu'il aurait poignardé de sa propre main, dans un bateau sur la Tamise, un soir de l'an 1201. Si le sceau de Jean sans Terre est assez conforme à celui de son frère Richard, celui d'Arthur est d'un style savoureux : la lourde enveloppe du corps contraste avec les membres menus qui semblent placés, comme un décor, autour. On sait assez comment ce crime aura son châtement et comment Jean sans Terre mourra méprisé de tous et progressivement dépouillé. On sait moins, peut-être, comment sa veuve Isabelle d'Angoulême épousera Hugues X de Lusignan, le fiancé auquel Jean l'avait arrachée de force le jour même des noces ! On sait moins le rôle joué au cours de quatre règnes par l'admirable figure du chevalier qu'est Guillaume le Maréchal : le conseiller de Henri II que l'on suppliera, au terme de sa longue existence, d'accepter la garde du jeune Henri III, fils mineur d'ans de Jean, le seul Plantagenêt qui ait eu l'inconscience d'éloigner un tel homme de ses conseils. *L'Histoire de Guillaume le Maréchal*, comte de Pembroke, régent d'Angleterre, mort en 1219, paraît à certains historiens, bien qu'elle soit rédigée en vers et à la demande de la famille du comte, la source la plus objective sur cette époque troublée des dernières années du XII^e siècle. Richard y apparaît sous son vrai jour : lui qui avait combattu, du vivant de son père Henri II, Guillaume le Maréchal et qui lui confia, après, des missions délicates, se montre, par exemple, dans la négociation de 1199 qui aboutit à une trêve de cinq ans avec le rusé Philippe Auguste, sous son aspect à la fois primesautier et violent ; il entre dans une colère épouvantable lorsque le légat lui demande de libérer Philippe de Dreux, l'évêque de Beauvais qui avait pris les armes contre lui ! À une première demande du pape, Richard avait, pour toute réponse, envoyé le haubert de l'évêque couvert de sang, ce qui en disait long sur le caractère purement spirituel de l'activité de Philippe de Dreux. Après cette rebuffade, le légat eut la sagesse de s'effacer devant une autre personnalité : Guillaume aux Blanches mains, fils de France, archevêque de Reims, par qui :

Fu la triève prise et escrite
Si comme elle fu devante dite
E compassé mot à mot
Einz n'i trespasèrent un mot,
Si qu'a molt bien paie se tint,
Quant li arcevesques revint,
Li reis de France et li Franceis
Qui guerreoent sor lor peis.

Le succès de cette trêve, dont le texte était si important pour avoir été âprement discuté, paraît ainsi dû à la seule autorité de Guillaume aux Blanches Mains. C'est que l'auteur du poème, connaissant la chevaleresque modestie de Guillaume le Maréchal, le fait simple témoin oculaire de ces négociations, sans lui en attribuer le mérite. Rien n'est plus délicat, non plus, que le rappel des conditions de ces luttes, par un écrivain du parti anglais : la satisfaction du roi de France et de tous les Français qui guerroyaient sur leur propre terre. Pour combien de temps, encore !



D 10001 et D 10001 bis - Guillaume le Conquérant (1100-1135) - 80 mm



D 10004 et D 10004 bis - Henri II Plantagenêt (1154-1189) - 90 mm



D 10007 et 10007 bis - Richard Cœur-de-Lion, 1^{er} type (1189-1199) - 100 mm



D 743 et D 743 bis - Raymond VI de Toulouse (1207) - 115 mm



D 10011 et D 10011 bis - Henri III d'Angleterre (1219) - 100 mm



D 10006 - Aliénor d'Aquitaine (1199) - 90 mm



N 28 - Geoffroy, fils d'Henri II Plantagenêt (1183) - 86 mm



D 10010 et D 10010 bis - Isabelle d'Angoulême, reine d'Angleterre (1226) - 100 mm



D 834 - Hugues X de Lusignan
(1224) - 78 mm



D 532 - Arthur de Bretagne (1199) - 80 mm



D 716 - Galeran de Meulan
(2^{de} moitié XII^e s.) - 80 mm



D 579 - Henri V de Grandpré, 2^d type
(1217) - 80 mm



D 469 - Hugues IV de Bourgogne, 2^d type
(1234) - 75 mm



A 76 - Amédée V de Savoie
(1307) - 82 mm

PHILIPPE LE BEL ET SES FILS

Notule sur le portrait sigillaire au Moyen Âge

Le sceau de majesté de Philippe le Bel attire l'attention par l'exceptionnelle finesse avec laquelle est rendue la physionomie du souverain et pose au public la question suivante : est-ce ou n'est-ce pas un portrait ? Il est certain que le mot *portrait* n'avait pas, au Moyen Âge, le sens qu'il a eu ensuite, du XVI^e au début du XX^e siècle. Il est certain que le costume et les insignes des fonctions constituaient l'essentiel, aux yeux de l'artiste comme aux yeux des contemporains, pour l'identification du personnage; mais, si couronne, sceptre, manteau, fleur de lis sont reproduits avec une fidélité minutieuse et scrupuleuse, pourquoi le graveur, lorsqu'il s'en sent capable, n'ajouterait-il pas la ressemblance du visage ?

Si la question n'est pas résolue pour saint Louis et Philippe le Hardi, malgré la face lunaire extraordinairement individualisée de ce dernier sur l'un de ses sceaux, il semble bien, lorsqu'on examine les visages de Philippe le Bel et de ses fils tels que les sceaux de cire authentiques nous les ont livrés, que l'on puisse proposer d'y voir des portraits au sens moderne du mot. Au-delà de la couronne et des longs cheveux, dans la forme générale du visage, la finesse du nez et de la bouche aux lèvres serrées, c'est Philippe le Bel qui nous apparaît avec le caractère même que ses actes révèlent à l'historien. Quant à ses fils, les plus grands spécialistes de l'histoire de cette époque trouvent dans leur portrait sigillaire l'exact reflet de leur personnalité, telle qu'elle ressort des principaux faits de leur règne. Pour ne prendre qu'un exemple, le sceau de Louis X le Hutin, d'une perfection artistique conforme à l'idéal d'élégance maniérée du début du XIV^e siècle, ne peut pas ne pas être un portrait et, lorsqu'on l'a vu, on oublie difficilement la lourdeur du bas du visage qui contraste avec la régularité générale des traits et éclaire l'homme tel qu'il fut sous son manteau de roi ! Faut-il rappeler que nous sommes au siècle qui verra exécuter le portrait peint de Jean le Bon et les statues de Charles V et de sa femme Jeanne de Bourbon pour l'église des Célestins de Paris ou, plutôt, pour la chapelle des Quinze-Vingts ?

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 12, 3^e trimestre 1966, p. 19-22

Faire crédit de quelques années d'antériorité aux graveurs de sceaux pour ce souci du réalisme individualisé ne déplairait pas à ceux qui savent tant d'exemples étonnants de détails fixés avec exactitude. Mais, plus scientifiquement, c'est vers les spécialistes de toutes les techniques artistiques médiévales que nous nous tournons : pourquoi ne pas examiner l'iconographie des grands personnages en les comparant sans préjugé avec ce que l'on peut savoir des traits caractéristiques de leur physionomie morale ou physique; pourquoi réserver au XIV^e siècle avancé le privilège d'avoir su reproduire l'individu tel qu'il était ? Le sceau de Philippe le Bel démontre, à notre avis, que dans le dernier quart du XIII^e siècle l'orfèvre du roi était capable de graver un portrait. Pourquoi, dans la première moitié du siècle, cela aurait-il été impossible à ceux qui lui ont certainement appris son métier ?



D 47 - Philippe IV le Bel, 1^{er} type (1288) - 88 mm



D 49 - Louis X le Hutin, 1^{er} type (1315) - 93 mm



D 51 - Philippe V le Long (1317) - 95 mm



D 52 - Charles IV le Bel, 1^{er} type (1321) - 92 mm

CHARLES II D'ANJOU, ROI DE SICILE

Le commentaire de ce sceau, où le roi est représenté assis sur un trône d'un côté, à cheval de l'autre, paraît aisé. En réalité, il soulève un nombre de questions inimaginable et, sans prétendre à les résoudre, il semble qu'il suffirait de les formuler pour faire œuvre utile et œuvre d'historien qui fait confiance à l'avenir.

Charles II le Boiteux était né malingre, en 1254, du mariage d'un des princes les plus brillants du XIII^e siècle, Charles comte d'Anjou – le dernier fils de Louis VIII et de Blanche de Castille – avec Béatrice de Provence – sœur de sa belle-sœur, la reine de France, Marguerite de Provence. On sait que Charles d'Anjou, déjà comte de Provence par sa femme, devint le roi Charles I^{er} de Sicile, en 1265, et de Jérusalem, en 1277, et qu'il mourut, assez désabusé de tant de gloire, en 1285, après le triste épisode des Vêpres siciliennes. Charles II, qui n'avait autour de lui personne qui ne fût roi ou « empereur », aurait pu se laisser griser ou bien, comme son père, poursuivre jusqu'au bout l'exercice des droits que lui ouvraient les coutumes siciliennes. Il n'appartient pas à l'homme de porter un jugement, mais, en se bornant à observer les faits, il est patent que Charles II qui n'était pourtant pas le frère, mais seulement le neveu du grand saint Louis, joua, tout naturellement, en ce XIII^e siècle sur son déclin, un rôle d'arbitre, de médiateur, de diplomate avec, pour unique dessein, la paix universelle, et que son prestige dépassait les frontières d'Europe.

Dans son premier sceau, Charles II, fils modèle, nous paraît soucieux d'imiter son glorieux prédécesseur : l'attitude, le sceptre, le globe et le drapé du costume paraissent copiés sur celui de son père. Une différence, capitale à vrai dire, réside dans le style du trône. Il abandonne le trône rectangulaire en forme d'édifice architectural, d'origine germanique, pour adopter, à l'imitation des princes français, le siège à deux avant-corps de lion imité de celui de Dagobert, autrefois au trésor de Saint-Denis, aujourd'hui au cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale.

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 49, 4^e trimestre 1975, p. 88-93

Ce type apparaît, ainsi que l'a démontré magistralement M. Robert-Henri Bautier dans sa communication du 24 mai 1968¹ à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour la première fois dans le sceau de Louis VII le Jeune qui est, en même temps, le premier sceau biface. En répudiant, ainsi, le trône d'un style roman attardé de son père, Charles II ou ses conseillers ont-ils eu une intention, ou bien l'orfèvre graveur du sceau a-t-il voulu seulement suivre la mode ?

L'imitation est encore beaucoup plus sensible dans le revers équestre où l'on reconnaît, malgré les mutilations dues aux siècles, l'intervention d'un copiste, sans doute italien comme le suggère M. Bautier. En France, le style de la housse du cheval, admissible pour 1265, serait archaïque en 1285. En outre, la gracilité des antérieurs et des postérieurs, ainsi que du bras qui tient l'épée, manifeste éloquemment que nous sommes bien loin du réalisme qui règne à cette époque dans l'artisanat français. À la lumière de cette confrontation des revers, l'avvers du premier sceau de Charles II, si le regard se porte, de nouveau, sur lui, apparaît, presque, comme une caricature de celui de son père : la noblesse hiératique du drapé de Charles I^{er} devient un déguisement burlesque sur le premier sceau de son fils. À la même nouvelle vision critique, les deux lions semblent tirer à hue et à dia ou s'exercer les griffes sur le listel qui borde la légende.

Tout change avec le second sceau : le style somptueux de la face, sobrement dynamique du revers équestre en font deux parfaits témoins d'une civilisation profondément francisée dans une terre que nous avons souvent qualifiée de creuset, tant l'Antiquité grecque transmise par Byzance s'y mêle harmonieusement aux influences orientales de la civilisation musulmane et à l'apport des Normands, puis des Angevins. L'héritage impérial ne semble survivre que dans le sceptre crucifère tenu de la main gauche.

La légende offre nombre de particularités. Le roi se dit lui-même *Carolus secundus*, ce que jamais les rois de France ne font avant la Renaissance. Est-ce pour mieux marquer qu'il ne se considère ou qu'on ne le considère que comme le continuateur de son père ? L'emploi des mots *ducatus* et *principatus* reprend l'intitulé des actes.

¹. Robert-Henri BAUTIER, « Echanges d'influence dans les chancelleries souveraines au Moyen Âge d'après les types des sceaux de majesté », dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Compte rendu des séances*, 1968, p. 292-220. Bel exemple de lucidité : l'Académie se penche sur un problème de diplomatie médiévale, tandis que le feu mis au Quartier latin gagne la France entière ; un savant discute sur les échanges d'influences dans les chancelleries souveraines du Moyen Âge, au moment même où son pays se trouve isolé du monde entier. Ils ont raison : ces influences dues au prestige international des puissants étaient d'une actualité cuisante et une meilleure connaissance des franchises universitaires au Moyen Âge eût été bien utile.

Au revers, la grande surprise réside dans la qualité de la représentation équestre qui suggère l'attribution à un atelier parisien. Deux ou trois points, cependant, surprennent : la couronne semble en feuilles tréflées plus qu'en lis, l'écu avec son cintrage médian et la housse souplement plissée, cette fois, sont chargés d'un *semé de France au lambel* qui signifie bien Anjou, mais sans aucune allusion aux royaumes, aux duchés, aux principautés, aux comtés pourtant fort importants. C'est d'autant plus surprenant que Charles II vient d'abandonner le 19 février 1291, par les traités de Brignoles, le Maine et l'Anjou à Charles de Valois pour que ce dernier renonce à ses prétentions sur la couronne d'Aragon !

La légende est interrompue d'une façon classique par les pattes postérieures du cheval et d'une manière plus inattendue par toute la longueur de l'épée, qui, normalement, se trouve plutôt dans le champ du sceau. Si l'on reprend l'examen de la face, la grande originalité devient cette broderie, dont on devine la somptuosité, placée derrière le trône. Est-ce un usage oriental ou byzantin repris des miniatures carolingiennes ? Cette tenture joue-t-elle un rôle de protection, plus ou moins de sécurité, ou de prophylaxie ? Est-elle, simplement, le rappel, lorsque le lien avec la maison de France s'estompe, que l'on est bien l'un des princes aux fleurs de lis ? N'est-ce pas dans le même esprit de confirmation de la filiation que Philippe V le Long, le second fils de Philippe le Bel, l'adopte sur son sceau ? Ce qui donnerait du poids à cette hypothèse, c'est que, en 1328, Philippe VI de Valois, fils de Charles de Valois et petit-fils seulement du roi Philippe le Hardi, reprend cette disposition de la broderie fleurdelisée. Si l'on pousse davantage la confrontation avec les sceaux des fils de Philippe le Bel, une parenté très proche devient évidente. Y a-t-il eu un modèle commun ? Nous inclinerions plutôt vers un auteur commun, tant le rythme des plis, la façon dont sont placés les doigts qui tiennent le sceptre dénotent de parenté. Pourra-t-on, un jour, dire le nom de l'orfèvre qui serait l'auteur de ce beau travail ?

Mais qui était donc, au fond, Charles le Boiteux ? Le royaume de Sicile, qui avait déjà été conquis par Robert Guiscard et ses Normands, était passé à Frédéric Barberousse et à la maison de Souabe. Le pape crut assurer la paix en l'offrant au plus jeune frère de saint Louis, en 1265. Charles d'Anjou, par la victoire de Bénévent, en 1266, semblait avoir réussi, à peu de frais, ce changement de dynastie et laissa Napolitains et Siciliens en possession de leurs fiefs. Mais Conradin, petit-fils de Frédéric II, souleva les barons napolitains. Ils massacrèrent, au mépris de leurs serments, le maréchal de France, Henri

de Cousances, en croyant que c'était le roi Charles I^{er} lui-même. À partir de ce jour (victoire définitive de Tagliacozzo, 23 août 1268), Charles I^{er} renversa complètement sa politique et distribua les terres à tous les seigneurs français qui étaient accourus à son secours. On sait que le jour de Pâques 1282, à l'heure des vêpres, par complot ou par circonstance fortuite, tous les Français de Sicile furent massacrés. Et pourtant Charles I^{er}, comte de Provence, comte d'Anjou, roi de Sicile, roi de Jérusalem, maître de Corfou et de Malte, représentait une puissance presque sans limite en Méditerranée.

A la figure dure de Charles I^{er} s'oppose, en contrepoint, celle de son fils Charles II et, si l'on osait limiter à ces deux physionomies l'histoire de cette grande époque française, on pourrait représenter le second comme un modèle, pour son temps. Tempérament modéré, il tenta de prévenir de nouveaux troubles en concédant de justes réformes en faveur des Napolitains. Son mariage en 1270 avec Marie, fille du roi de Hongrie, la présence de l'impératrice Catherine, sa nièce, à Constantinople, étendent son influence en Europe de l'Est. « Sénateur de Rome, très écouté des papes et des cardinaux, il demeura lié avec les Florentins, en relation d'amitié avec Gênes et Ferrare. Il accrut son autorité en Piémont, acquit le Montferrat et réunit ses possessions d'au-delà des Alpes à la Provence » dit M. d'Amat, dans une publication récente², rendant ainsi justice à un grand oublié !

Pourtant, Charles II le Boiteux avait tout fait pour assurer sa survie. Développant l'organisation d'enregistrement et de répertoires méthodiques de son père, n'hésitant pas à recourir pour ces registres au parchemin plus qu'au papier, il fut poursuivi par le destin dans ces admirables archives angevines de Naples : 378 registres réunis par les soins du maître rational de Charles I^{er}, Jorzolino Della Marra, et de celui de Charles II, Andrea d'Isernia, dont l'écriture se trouve, peut-être, au dos du contrat de mariage de Charles de Valois et de la princesse Marguerite, à moins que l'inscription ne soit de la main d'un roi, en tout cas, pas d'un simple scribe, tant elle paraît personnelle. Hélas, ces archives ont entièrement disparu au cours de la dernière guerre. Un généreux Français qui avait, à ses frais, fait microfilmer plusieurs registres a eu l'élégance d'offrir ces photographies aux archives napolitaines qui en ont tiré une publication très précieuse. Tous ceux qui abhorrent la destruction des monuments écrits de l'Histoire, liée comme infailliblement à la guerre moderne, féliciteront les Archives de Naples d'avoir sauvé, grâce à un érudit désintéressé, quelques textes du XIII^e siècle, les directeurs généraux des Archives

². J. BALTEAU, M. BARROUX, Michel PREVOT, Jean-Charles ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, depuis 1933.

d'avoir fait mouler les plus beaux sceaux d'Europe et le directeur des Monnaies et Médailles, membre de l'Institut, animateur du Club français de la Médaille, d'avoir immortalisé, dans le métal, le grand sceau de Charles II d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile.



D 11765 et D 11765 bis - Charles I^{er} d'Anjou, roi de Sicile (1271) - 95 mm



D 11787 et D 11787 bis - Charles d'Anjou, prince de Salerne, futur Charles II (1280) - 86 mm et 49 mm



D 11767 et D 11767 bis - Charles II d'Anjou, roi de Sicile, 1^{er} type (1289) - 100 mm



D 11768 et D 11768 bis - Charles II d'Anjou, roi de Sicile, 2^d type (1301) - 103 mm



D 51 - Philippe V le Long (1317) - 95 mm



D 11766 - Marguerite d'Anjou, fille de Charles II (1291) - 93 mm

LE GRAND SCEAU DE MAJESTÉ DE CHARLES QUINT

Parler de Charles Quint est vraiment une tâche délicate, porter un jugement, impossible. Aussi nous limiterons notre propos aux sceaux qu'il employa, plus spécialement, à ce très bel objet qu'est son grand sceau de majesté .

Il n'est pas possible de ne pas évoquer d'abord les sceaux de ses aïeux, que nous étudierons plus loin : Charles le Téméraire, chevauchant un coursier emballé, et Marie de Bourgogne, en amazone chasseresse, dans un décor agreste. Cette dernière meurt en 1482, d'une chute de cheval, à moins de trente ans, et mère de deux enfants, Philippe le Beau, père de Charles Quint, et Marguerite d'Autriche, épouse de Philibert le Beau; elle est la grand-mère de tous les souverains qui ont régné depuis lors en Europe.

L'activité de Charles Quint dépasse les limites de l'Europe. Dans un cortège triomphal de couronnement ou de victoire, figurait un vaisseau gréé des allégories bien significatives : « Afrique ruinée, Gueldre prise, la mer sûre, Tlemsen (Tlemcen) rétablie, Soliman chassé » ; à droite et à gauche : « Monde nouveau trouvé, Milan recouvert, Allemagne et Bohême apaisées, Modon et Coron forcés, Tunis pris et restitué et ses captifs ramenés, la foi plantée en Indie ». Cet Européen avant la lettre – il voulait d'abord étendre son Empire aux limites de ce continent – apparaît comme un mondialiste : le soleil ne se couchait jamais sur ses États qui s'élargirent aux quatre continents. Aussi, Brantôme peut-il conclure : « Après ce grand vaisseau marchaient deux colonnes, posées sur deux grandes roches, tirées par des Tritons, qui disoient qu'à bon droit pour devise il les avoit prises; car, comme héros, il avait dompté les monstres et si avait passé plus avant et plus outre ». Est-il besoin de préciser que devise autrefois désignait un objet ou un animal, en l'occurrence les deux colonnes d'Hercule et les tritons ; les mots – ici, « plus outre » – sont l'âme de la devise.

Le grand sceau de majesté de Charles Quint, en qualité d'empereur du Saint-Empire romain germanique, le représente assis sur un trône et placé sous un dais d'un riche

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 82-83, 1^{er} trimestre 1984, p. 106-109 et

style Renaissance. Ce qui rend cette belle gravure inoubliable lorsqu'on l'a vue une fois est difficile à définir. La somptuosité du décor du trône est équilibrée par une relative sobriété de l'environnement héraldique : il n'y a que deux écus sur deux colonnes tronquées, tandis que les autres sceaux, bien que moins solennels, offrent parfois vingt écus les uns dans le champ, les autres en orle glorieux et, fréquemment, seize ou dix-huit, surtout au début du règne. La légende, au nominatif comme il convient au souverain, et non plus au génitif (*Sigillum Caroli*) comme c'était le cas avant le couronnement, est gravée en majuscules antiques d'une grande noblesse et les titres qui y sont retenus ne sont rien par rapport à ceux que les chanceliers énumérèrent dans les suscriptions des actes : l'Empire occupe presque la moitié de la circonférence, il reste peu de place pour l'Espagne, les Deux-Siciles, l'Autriche et la Bourgogne. Deux angelots couronnent les écus, d'Empire à dextre, écartelé des royaumes et des duchés à droite. Deux devises s'enroulent sur deux banderoles et c'est tout. Quel contraste avec la prestigieuse énumération des domaines (douze royaumes, six duchés ou archiduchés, neuf comtés, principautés ou simples seigneuries) qui se terminait, par exemple, en 1528, par : « Dominateur en Asie et Afrique » ! En 1521, avant qu'il n'eut donné à son frère Ferdinand la Hongrie, la Dalmatie, la Croatie et la plupart de ses domaines d'Autriche, on pouvait compter vingt et un royaumes, treize duchés, quinze comtés et seize autres possessions.

L'étude des diplômes et des sceaux, si modeste que soit son ambition, place d'emblée l'esprit au milieu des événements qui font l'histoire. La rivalité avec François I^{er} et Henri VIII d'Angleterre, qui disparaissent tous deux en 1547, les alternatives d'entente et de fâcheries avec le pape, les annexions, les expéditions en Afrique contre le redoutable pirate Barberousse, les acquisitions au Moyen-Orient ou l'extension des « terres » et îles américaines aux Indes occidentales, tout se reflète fidèlement dans ces usages de chancelleries où rien n'est laissé au hasard.

En dehors de la grande histoire, il est peut-être plus touchant de voir dans les sceaux le caractère du futur Charles Quint s'établir dès sa majorité, dès sa quinzième année. Ménageant avec délicatesse l'amour-propre de sa mère, Jeanne, qui n'était pas sans périodes de lucidité, il se fait longtemps appeler prince d'Espagne, puis, lorsqu'il le fallut bien, il sut prendre le titre de roi sans pour autant l'ôter à celle qui le précéda de peu dans la mort. À quinze ans, il ne résiste cependant pas au plaisir d'entendre énumérer : « Charles, par la grâce de Dieu, prince d'Espagne, des Deux Siciles, de Jérusalem, etc., archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de

Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre, comte de Flandre, de Habsbourg, de Tyrol, d'Artois, de Bourgogne palatin et de Hainaut..., landgrave d'Alsace, marquis de..., etc. », et de lire sur les sceaux les armes de tous ces domaines dus à ses quatre grands-parents : Maximilien d'Autriche († 1519) et Marie de Bourgogne († 1482), Ferdinand le Catholique († 1516) et Isabelle († 1504). Si l'on ajoute que son père Philippe le Beau est mort en 1506 lorsqu'il avait six ans et que sa mère était « folle », on s'aperçoit que Charles Quint, né en 1500, n'avait plus, à dix-neuf ans, aucun ascendant direct « capable » de le conseiller... ou de le modérer. Qui ne se serait laissé griser et n'aurait voulu, comme lui, n'apprendre le blason qu'en jouant avec les sceaux que, par flatterie, on modifiait si souvent : « D'or à un pal de gueulles, de quatre pièces (Aragon). De France, sans nombre, au lambeau de gueulles a trois pendans (Artois). D'azur à cinq allouettes d'or 2, 2, 1 (Autriche ancienne). De gueulles à la fasce d'argent (Autriche moderne... ou « sens interdit » de nos jours) » et ainsi de suite...

Un autre trait de son caractère ambitieux réside dans le choix des devises qu'il fait placer sur ses sceaux : K K pour *Carolus Caesar*, ou plutôt, comme sur le contre-sceau ici présenté : « Cesar Charles ». Les deux banderoles de la face du grand sceau de majesté méritent, elles aussi, d'être interprétées avec soin : *Semper Augustus* doit se traduire par « Toujours Auguste », c'est le titre donné aux empereurs depuis Octave qui avait « augmenté » – du verbe *augere* – considérablement les possessions de Rome. Le titre de César était réservé à l'héritier présomptif de l'Empire, à celui que l'on nomme officiellement « Roi des Romains ». « Oultre plus » près de la colonne de droite évoque, avec non moins de modestie, Hercule lui-même qui avait fixé les limites du monde avec les colonnes de Gadès (Cadix) en séparant l'Europe de l'Afrique par le détroit de Gibraltar. La devise d'Hercule « sans oultre » est froidement remplacée par « plus oultre », qui signifie l'extension de la puissance effective de Charles Quint au Nouveau Monde, comme à l'Afrique ou à l'Asie : « Les isles de la Mer du Nort aux Indes occidentales ; isles de Lucayes, Borichen, la Cube, l'Espagnole ; la nouvelle Espagne, la Floride, le Iutacan, le Peru, le Brasil, Royaume de Mexico », « Marzalcabil, Tanger, Oran, isles de Madère, du Cap-Verd, de Saint Thomas, de Sainte Hélène, Canaries », « Royaume d'Ormuz, de Goa, de Masaca, ... les isles de Vendenao, Tandaia, nommée Philipine ». Chacun reconnaîtra le continent auquel se rapporte chacune de ces énumérations et décryptera aisément Mers-el-Kebir de Marzalcabi !

Un trait curieux de la force de la tradition dans l'esprit de Charles Quint peut être évoqué à propos des bulles d'or. En 1520, au Camp du Drap d'or, Henri VIII et François I^{er} avaient tenté de s'éblouir mutuellement, sans succès. Plus tard, ils échangèrent des ratifications scellées de bulles d'or à leurs effigies respectives : véritables bijoux d'orfèvrerie sculptés, ces bulles n'étaient point des instruments de validation authentiques, en un mot n'étaient pas des sceaux puisqu'on ne pouvait les rapprocher de leur matrice. Au contraire, Charles Quint aurait réussi à séduire Henri VIII et à obtenir son alliance par la simplicité de ses équipages à Gravelines, et ses bulles d'or sont de minces coquilles d'or tirées d'une véritable matrice.

Le plus extraordinaire, cependant, demeure le nombre considérable de sceaux différents dont fera usage cet homme hors du commun. Au cours d'une existence qui n'apparaît pas exceptionnellement longue : 1500-1558, ou plus exactement 1555, date de son abdication, dont quarante ans de règne, il a été possible de dénombrer trente-quatre sceaux ou contre-sceaux et un cachet³. Mais ce n'est pas le lieu, aujourd'hui, de les évoquer. Le grand sceau de majesté et son contre-sceau à l'aigle éployée (oh combien !) ne se suffit-il pas à lui-même ?

³. Ce sont les domaines les plus récemment rattachés par ses ancêtres bourguignons ou autres qui suscitent la gravure de matrices différentes. Avoir un sceau propre équestre pour le Brabant, héraldique pour Gueldre, ou Frise, semble, pour les habitants de ces duchés ou de ces comtés, un garant des promesses faites lors de la « réunion », pour un respect de leurs libertés et de leurs franchises. Il n'est pas possible de ne pas noter que les rois de France, eux-mêmes, avaient un sceau équestre en cire rouge pour le Dauphiné.

CHRONOLOGIE ABRÉGÉE D'UN GRAND RÈGNE (1500-1558)

1477	Mort de Charles le Téméraire. Marie de Bourgogne épouse Maximilien de Habsbourg	1530	Couronnement impérial à Bologne
1482	Mort de Marie de Bourgogne	1536	Création de Buenos Aires
1492-1498	Christophe Colomb	1538	Trêve de Nice
1500	Naissance de Charles à Gand	1540	Charles traverse Paris
1504	Mort d'Isabelle la Catholique	1541	Échec devant Alger
1506	Mort de Philippe le Beau	1544	Paix de Crépy-en-Loannais
1507	Charles est couronné duc de Bourgogne et comte de Flandre	1547	Mort de François I ^{er} et d'Henri VIII
1508	Maximilien élu empereur	1550	Charles dicte ses Mémoires
1515	Majorité de Charles. Marignan	1552	Trêve de Passau : la France reçoit Metz, Toul et Verdun
1516	Charles, roi de Castille et de Léon	1555	Paix d'Augsbourg. Mort de Jeanne, mère de Charles
1519	Mort de Maximilien, Charles est élu empereur	1556	Renonciation au trône d'Espagne.
1525	Pavie. Charles épouse Isabelle de Portugal	1557	Retraite près du couvent de Yuste (Estramadure)
1526	Traité de Madrid	1558	Mort de Charles. Son frère Ferdinand conserve l'Autriche, son fils Philippe II hérite l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, l'Amérique
1529	Paix des Dames à Cambrai		



F 34 et F 34 bis - Maximilien Ier et Charles (1513) - 105 mm et 57 mm





D 10913 et D 10913 bis - Charles Quint (1553) - 118 mm et 60 mm





Sceau équestre de Charles Quint (Gueldre) - Dessin tiré d'Olivier VREDIUS, *Sigilla comitum Flandriae et inscriptiones diplomatum*, Bruges, 1639, p.174.

LE GRAND SCEAU DE NAPOLEON I^{er}

Oser aborder de front la personnalité ou la psychologie d'un être aussi exceptionnel que Napoléon I^{er} paraîtrait, sans doute, au lecteur d'une outrecuidance flagrante. L'auteur de ces modestes notes n'y a jamais songé. Voyons, cependant, si l'examen des principaux sceaux employés par Bonaparte, Premier Consul, puis Napoléon, empereur, peut permettre, par confrontation avec les sceaux antérieurement en usage, de projeter un peu de lumière sur la pensée d'un des hommes les plus célèbres du monde.

Premier Consul, Bonaparte est, avec ses collègues, gardien des sceaux de la République. Un arrêté du 28 nivôse an VIII précise que les sceaux seront déposés dans un coffre placé dans le cabinet de travail des Consuls et que le Premier Consul en ordonnera l'apposition le dixième jour après l'émission des décrets du Corps législatif, qui lui seront « représentés » par le secrétaire d'État. Le sceau, intitulé « Au nom du peuple français, Bonaparte, I^{er} Consul », reproduit le grand sceau de la République française, admirable figure de la Liberté, mais le bonnet phrygien a remplacé le bonnet grec au sommet de la pique. On pourra constater qu'il n'y a aucune autre différence.

À qui faut-il attribuer cette substitution de symbole ? Les deux autres consuls étaient Cambacérès et Lebrun, et Sieyès avait exercé des fonctions provisoires. Il n'est pas bien établi si le fait de porter un couvre-chef était, dans l'Antiquité, le symbole de la liberté (il était remis à l'esclave affranchi) et même de la noblesse, ou bien si le bonnet semble évoquer l'esclavage détruit et si c'est pour cette raison qu'on le mettait sur une pique. En tout état de cause, le bonnet phrygien utilisé depuis des années dans toute la France évoquait mieux que le bonnet grec la Révolution française pour ceux qui voulaient s'en faire les fidèles héritiers.

Sans suivre les étapes de l'ascension au trône et en se limitant toujours au domaine sigillographique, la date importante est maintenant le 21 messidor an XII (10 juillet 1804). Le Consulat a pris fin le 28 floréal 1(8 mai) précédent et, dès le lendemain, les lois ne sont plus scellées du grand sceau de Bonaparte, Premier Consul, mais le type du

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 20-21, 2^e semestre 1968, p. 18-21

sceau de l'Empire n'est pas encore gravé et même pas conçu. La minute originale du projet de décret sur le sceau, en date du 10 juillet 1804 et qui a dû paraître au Journal officiel du 23, mérite d'être lue avec soin :

« Napoléon, par la grâce de Dieu et par les constitutions de l'Empire, empereur des Français, le Conseil d'État entendu, décrète :

ARTICLE PREMIER. Le sceau de l'Empire représentera d'un côté, une aigle déployée, sur un champ d'azur, autour et au bas de l'écusson sera la grande décoration de la Légion d'Honneur. L'écusson sera surmonté de la couronne impériale et placé sur une draperie. La main de Justice et le sceptre seront placés sur la draperie et sous l'écusson. L'autre côté du sceau représentera l'Empereur assis sur son trône revêtu des ornements impériaux avec cette inscription autour : *Napoléon Empereur des Français*.

ARTICLE 2. Un modèle des deux empreintes sera joint au présent décret.

ARTICLE 3. Le diamètre du grand sceau sera de 10 cm. »

La lecture des mentions marginales apprend que le rapporteur fut M. Renaud et que c'est à Saint-Cloud que Napoléon approuva ce décret par l'apposition de sa signature. Une autre observation qui n'échappera à aucun lecteur attentif est la surcharge. On peut lire que le décret avait été préparé en prévoyant comme armes un lion en repos. Napoléon a rayé lion pour mettre aigle, puis dans un second mouvement il a rayé *en repos*, laissant la plume dépasser sa pensée et déborder sur les mots *d'or*, qui n'avaient pas lieu d'être cancellés. L'emploi du mot *déployé* ajouté en interligne est aussi significatif. Bonaparte, dont la lecture était immense, savait certainement qu'en héraldique aigle était féminin et le point près du mot *un* doit être considéré comme l'amorce d'un e muet. Il savait aussi qu'une aigle est dite *éployée* lorsqu'elle est représentée avec deux têtes, mais il a oublié qu'il suffisait d'écrire *aigle d'or* pour signifier que les ailes devaient être représentées déployées : ici sa prodigieuse mémoire semble l'avoir trahi.

Sans entrer dans le domaine des pures hypothèses, il est possible d'avancer une explication. Bonaparte avait retenu que le coq était le symbole des Gaulois et avait sérieusement envisagé de l'adopter pour armes, tout en remplaçant, dans le semé du manteau, les fleurs de lis, qu'il respectait, par des abeilles qui leur ressemblent. Ses conseillers lui firent entendre que, vu de l'étranger, le coq représentait plutôt les défauts prêtés aux Français et suggérèrent, sans doute, le lion sans oser aller jusqu'à l'aigle qui semblait réservé au Saint-Empire. Le lion avait de quoi séduire ce vainqueur par ses qualités royales : la générosité, qui n'exclut ni la vigilance, puisque le lion ne dort jamais, ni le courage. Mais Napoléon ne le voulait ni rampant (debout) ni passant (marchant). Le lion au repos lui parut, un temps, de nature à rassurer, mais, au moment de signer le projet de décret, l'aigle, symbole de la souveraineté depuis toujours, l'aigle

du roi de l'Olympe, l'aigle volant de victoire en victoire, finit par l'emporter dans un mouvement dont la spontanéité vient d'être, semble-t-il, démontrée.

L'ordre de la Légion d'Honneur, créé par Bonaparte, Premier Consul, en vertu d'un décret du 29 floréal an X (19 mai 1802) fut corroboré par Napoléon I^{er}, Empereur, cinq jours après le décret du 21 messidor, le 15 juillet 1804. Le nombre des maillons du collier a toujours été limité à seize, car la Légion d'Honneur était divisée en seize cohortes. Le sceau ne fut pas réalisé dans le diamètre prévu par le décret (10 cm) : il mesure 115 millimètres environ. Le grand artiste Vivant Denon dirigea le graveur Brenet dans sa tâche.

En l'an XIII, les 6 et 16 pluviôse (26 janvier et 5 février 1805), les dispositions du décret du 21 messidor précédent sont reprises par une loi et étendues à toutes les autorités de l'État. Il est piquant de voir que l'effigie de l'Empereur passe en premier, l'aigle impériale est « de l'autre côté » : les courtisans ont fait du revers la face. Le 29 ventôse (20 mars) suivant, un nouveau décret décide dans son article premier que ces sceaux de l'administration seront gravés par les soins et sous l'inspection du directeur de la Monnaie et des Médailles et soumis à l'examen et à l'approbation du ministre de l'Intérieur. L'article 2 dispose : ces types seront ensuite déposés et resteront toujours dans les archives du Grand Juge, ministre de la Justice.

Dix ans ont passé : le Sénat a proclamé la déchéance le 3 avril 1814, un arrêté du gouvernement provisoire décide, le 4 avril, de supprimer les emblèmes, chiffres et armoiries qui ont caractérisé le gouvernement de Bonaparte. Quant aux grands sceaux de l'Empire, ils furent remis le 7 octobre 1814 à une commission qui les fit briser et déformer à coup de marteau, en présence du chancelier, le 14 octobre. Cette matrice burinée et absolument inutilisable est encore conservée dans les archives du ministère de la Justice. Le sceau de Napoléon est, au XIX^e siècle, le seul qui ait subi cette mutilation. Au contraire, les timbres humides des administrations furent ensuite conçus en trois blocs de bronze, de sorte que le remplacement des fleurs de lis par l'aigle ou par les tables de la Constitution pût s'opérer plus facilement.

Au retour de l'île d'Elbe, en 1815, Napoléon commanda un nouveau sceau à Brenet : il se fit représenter assis, mais de profil et non plus prêt à descendre les marches du trône comme dans le premier. Ce sceau ne fut pas achevé à temps et fut livré au gouvernement de Louis XVIII qui, le 5 juillet 1815, fit prendre un arrêté par la Commission du gouvernement afin de payer à M. Brenet, graveur, la somme de 2 400

francs. Puisqu'il n'avait jamais servi, ce sceau ne fut pas soumis à la cérémonie de la cancellation.



D 133 - Louis XVI (1774) - 118 mm



D 137 - Première République - 120 mm



D 138 - Bonaparte, Premier Consul
- 122 mm



D 140 - Napoléon 1^{er} - 115 mm



D 144 - Napoléon 1^{er} (Cent Jours) - 115 mm

LA I^{re} REPUBLIQUE

Au siècle de l'image, il semblerait qu'une description fût rendue inutile par la production d'une photographie. En fait, il est apparu que, si remarquable que soit un cliché, il n'est pas inutile d'y joindre quelques lignes de commentaires qui traduisent en mots l'impression visuelle ; et, pour plus d'exactitude profonde, n'est-il pas possible de décrire, de mémoire, le souvenir qu'a laissé dans notre esprit l'objet, plutôt que l'objet lui-même ? C'est une autre sorte de réalité qui est alors cernée, c'est un autre niveau de réalisme qui est alors atteint.

Saura-t-on jamais quelle est la femme qui a servi de modèle à cette allégorie de la Liberté ? C'est peu probable. Ce qui est manifeste, c'est l'impression de force paisible recherchée par l'auteur ou les auteurs. Romaine par l'ampleur du drapé qui moule la poitrine et les hanches, par l'attitude noble, cette femme est très française par d'autres aspects. La finesse des mains et des attaches, le volume réduit de la tête rappellent la Renaissance, le maniérisme qui ne craint pas de donner douze têtes de hauteur à une statue, en un mot, notre fameuse École de Fontainebleau. Quant à l'ensemble, dénué de toutes les grâces frivoles du XVIII^e siècle, il est fièrement néo-classique. Il n'est pas possible de préciser s'il s'agit, encore, d'une œuvre de style Louis XVI ou, déjà, de style Empire : l'imitation davidienne de l'Antiquité recouvre trop les quelques particularités de l'époque. Aux arguments en faveur de l'existence d'un style Directoire – tissus drapés pour rajeunir, à peu de frais, les appartements parisiens et le ravissant mobilier en bois clair des menuisiers de village – on peut porter, en crédit, le sceau de la I^{re} République. C'est un élément de poids en faveur de la réalité du style Directoire, que l'on met en doute parfois, et c'est vraisemblable étant donné que les sceaux sont souvent en avance sur l'époque, surtout au XVIII^e siècle.

On doit noter que, contrairement à l'usage, la gorge de cette allégorie de la Liberté est entièrement voilée. Les hanches sont particulièrement larges, comme pour évoquer l'idée de fécondité : il s'agit d'inspirer le respect et le dévouement plus que toute autre passion.

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 22, 1^{er} trimestre 1969, p. 12-17

Les symboles qui accompagnent cette figure et en précisent le sens sont nombreux, sans atteindre cependant au chiffre de ceux utilisés par le graveur Barre pour la II^e République. Dans l'immense arsenal des emblèmes, si en faveur à cette époque, un choix sévère a été fait et ont été retenus, avec la pique et le bonnet grec, le faisceau de licteur et le gouvernail. Une couronne d'étoiles met, sur le tout, son auréole de pureté. Comme ces étoiles sont au nombre de 83, il est évident qu'elles symbolisent chacune un des départements français. Prévu d'abord au nombre de 80, lorsqu'il s'agissait d'une division en rectangles de surface égale, on atteignit très vite 83 pour suivre les diocèses.

Les citoyens armés de piques ont formé dès le 14 juillet 1789 une sorte de garde nationale non officielle, une garde civique hors cadre : on raconte que les vainqueurs de la Bastille avaient trouvé leurs piques aux Invalides, où elles étaient réformées depuis un siècle. Mais cette arme, propre au corps à corps, devait prendre, peu à peu, une valeur de symbole. Un ancien colonel de Dragons « ami de la Liberté », Scott, publia en 1792, précisément, un *Manuel du citoyen armé de piques* et Carnot, lui-même, proposa la création d'une usine pour leur fabrication. Ce qui séduisait aussi dans la pique, c'est qu'elle était l'arme idéale à opposer à l'épée du noble.

Quelques mots ont, déjà, été dits du bonnet de la Liberté à propos du sceau du Premier Consul ; ici, c'est vraiment le bonnet grec, rond, en forme de ruche qui est dessiné et, lorsqu'il est fiché au sommet d'une pique, il n'y a pas d'équivoque : il s'agit de la liberté conquise et non pas concédée. Le succès du bonnet phrygien, qui se substitua bien vite au bonnet grec, est attribué à diverses circonstances : arrivée à Paris des premières bandes marseillaises, qui l'auraient emprunté aux montagnards catalans, ou retour du bague de quarante suisses du régiment de Châteaueux, condamnés aux galères après les événements du 31 août 1790 à Nancy et graciés par l'Assemblée Constituante, avec l'accord de Louis XVI, à la suite du rapport fait le 26 juin 1791 par Collot d'Herbois.

Le faisceau de baguettes tire sa puissance de l'union de ces fragiles tiges et, lorsqu'une hache y est insérée, les faisceaux sont réservés aux consuls romains à la tête de leur armée ou aux questeurs dans leur province. La présence d'une pique au centre du faisceau est bien visible. Il n'est pas mauvais de rappeler que ce faisceau de licteur posé sur un palé d'azur, d'argent et de gueules, et entouré de feuilles de chêne et d'olivier est le seul des symboles de la I^{re} République consacré actuellement dans le modèle officiel destiné aux chancelleries et arrêté, au ministère des Affaires étrangères, dans une

réunion interministérielle où, malheureusement, tous les ministères n'étaient pas représentés, tenue le 3 juin 1953.

Le gouvernail, enfin, est une des plus claires représentations du pouvoir dans toute société humaine depuis le Moyen Âge.

Le sceau de la I^{re} République n'est pas daté et, s'il n'est pas possible de découvrir le nom de l'artiste qui en a gravé de ses mains la matrice d'argent, c'est peut-être parce qu'il l'a, lui-même, ainsi voulu. En signant cette œuvre il aurait craint d'usurper le titre d'auteur d'une composition qui était, sans doute, la conception d'un autre ou de plusieurs autres. En attendant les derniers résultats des recherches, il est bon de se rendre compte, par comparaison, du mérite des hommes qui l'ont voulue si sobre.

Le 11 pluviôse an IV, Grégoire, dans un rapport fait au Conseil des Cinq-Cents, constate que, si un décret de la Convention a bien fixé dès le 22 septembre 1792 le sceau de certaines hautes administrations de la République, aucune décision définitive n'a été prise pour le grand sceau et, en qualité de rapporteur de la Commission de l'Instruction publique chargée de cette affaire, il invite l'Assemblée à choisir entre trois projets. Voyons donc ce à quoi nous avons échappé :

Premier projet : La République, sous la figure d'une femme. De la main droite, elle tient une grenade, symbole de la démocratie, par le grand nombre d'égaux formant un tout ; elle porte un collier de perles d'où pend un triangle, sur lequel est la chouette, symbole de la méditation et du conseil ; son bras gauche tient le faisceau. Les trois couronnes de chêne, de laurier et d'olivier passées à son bras annoncent qu'elle est toujours prête à récompenser le civisme, la valeur militaire et la vertu. À ses pieds, d'un côté est un coq sur un foudre, de l'autre côté, un gouvernail.

Deuxième projet : Un triangle, par sa composition, fait allusion à l'Union des deux Conseils et du Directoire. Le faisceau, qui forme la base du triangle, est l'emblème de la force publique ; les autres côtés présentent pour emblèmes l'épée et le gouvernail ; le coq du triangle désigne la France active et belliqueuse ; le bonnet de la liberté termine la partie supérieure du triangle. Le soleil, qui est au centre, rend ses rayons de toutes parts et le cercle de l'éternité, désigné par un serpent qui enveloppe le tout, présage la durée de la République.

Troisième projet : On a cru pouvoir désigner la grandeur de la République par un bouclier dont la bordure forme la chaîne invincible de tous les départements réunis. Au

milieu sont trois cercles entrelacés, faisant allusion aux trois autorités supérieures, dont l'intime union fait la force. Le bonnet de la liberté est au centre du cercle formé de la couronne de chêne ; le niveau, symbole de l'égalité, est dans le cercle formé par le faisceau. Le troisième cercle, formé par le serpent, symbole de l'éternité, renferme le coq reposant sur un foudre.

Est-il besoin d'aller consulter les dessins annexés au rapport de Grégoire pour estimer que le sceau de la I^{re} République, tel qu'il est offert aujourd'hui, est un chef-d'œuvre de modération et de beauté ? Les tirages en cire d'époque sont extrêmement rares : la cire d'abeille devait être réservée aux besoins prioritaires de la Nation. De sorte que la date d'exécution de la matrice est encore incertaine. Le type cependant, attesté le 22 septembre 1792, semble avoir été préparé à l'avance. En effet, dès le lendemain du 10 août, les textes de lois imprimés portent, en plus de la signature du ministre de la Justice, Danton, et du ministre de l'Intérieur, Roland, l'empreinte à l'encre rouge d'un timbre humide représentant exactement l'allégorie de la Liberté telle que le grand sceau la reproduit. Cette empreinte est annoncée dans le texte de la loi comme le sceau de l'État et porte en légende « Au nom de la République française ».



D 137 - Première République - 120 mm



D 149 et D 149 bis - Deuxième République - 120 mm

LE GRAND SCEAU DU COMMONWEALTH D'ANGLETERRE **de 1649 à 1653**

Les sceaux d'institutions françaises, de souverains ou de personnages divers, depuis le plus grand, comme celui de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, jusqu'au plus petit, comme celui d'un paysan normand, nommé Denis de Perchependue⁴, apportent des informations historiques, des précisions sur le rôle que jouaient ou que s'attribuaient leurs possesseurs et, au minimum, un éclairage nouveau.

Il est logique qu'au moment d'aborder l'examen d'un sceau étranger, la curiosité soit piquée et que, tout naturellement, se pose la question : les sceaux étrangers ont-ils un contenu historique aussi évident, aussi facile à révéler que ceux de notre pays ? L'étude, purement sigillographique, des circonstances de l'apparition d'une œuvre d'art aussi exceptionnelle que le sceau du Commonwealth ne peut se comprendre sans qu'il soit dit quelques mots de la situation pendant la période immédiatement antérieure.

Si le propre des règnes calmes ou, du moins, caractérisés par une forte autorité, est, dans notre étroit domaine, une grande stabilité des sceaux, il est normal que les périodes troublées où l'administration est faible, où les dynasties ne connaissent pas la chance des longévités rassurantes et des successions aisées de mâle en mâle, s'accompagnent d'une prolifération de sceaux. Le roi d'Angleterre Charles I^{er}, par exemple, régna quarante-six ans, au milieu des pires difficultés politiques et on a répertorié quatre grands sceaux gravés à son nom, tandis que Philippe le Bel, François I^{er} ou Louis XIV n'en ont jamais eu qu'un seul du début à la fin de leur règne.

Sur le premier sceau, daté de 1625, Charles I^{er} s'intitule – et c'est la première apparition de cette formule – « roi de Grande-Bretagne » ; sur le second, on revient à la légende traditionnelle : « roi d'Angleterre, d'Écosse, de France, d'Irlande ». Le troisième, en 1640, semble n'avoir été fait que pour reprendre l'expression de « Grande-Bretagne », mais il coïncide avec la réunion du *Long Parliament* et sert surtout

Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 38, 1^{er} trimestre 1973, p. 56-61

⁴ Voir plus bas.

d'enjeu, comme il sera dit tout à l'heure, entre le roi et le Parlement. Le quatrième fut fait en 1643, exclusivement sur l'ordre du Parlement, et ne fut jamais touché par la main du roi.

L'importance capitale attachée par les députés à la possession du sceau officiel de l'État ressort avec évidence des avatars de ces deux derniers sceaux. Peu après la rupture entre le roi et le *Long Parliament*, le garde des sceaux, le *lord Keeper*, emporta les sceaux à York, auprès du roi. Il n'était plus possible au Parlement de donner aux lois ce caractère diplomatique indispensable pour les rendre exécutoires : le sceau. Il n'était même plus possible d'expédier les affaires courantes dans un pays où l'usage du sceau était profondément ancré dans les habitudes administratives. Sentant l'importance de la continuité politique, affirmée par l'usage du même sceau officiel, le *speaker* du Parlement fit porter à York au garde des sceaux un lot de documents à sceller : ce dernier répondit évasivement et renvoya les actes.

Dans ces conditions, il fallait agir : trois années furent nécessaires à l'aile marchante du Parlement pour décider les députés à voter la confection d'un nouveau sceau, le quatrième à l'effigie de Charles I^{er}. Encore les voix furent-elles partagées. Il y eut 86 « oui » et 74 « non ». Une participation si importante n'avait, paraît-il, jamais été vue.

Le motif de cette longue attente mérite d'être connu. Les députés répugnaient à commettre ce que la loi – en l'espèce le 25^e statut d'Édouard III, le petit-fils de Philippe le Bel – qualifiait de crime de haute trahison, la contrefaçon du sceau royal. Les partisans de Cromwell argumentèrent : le grand sceau de l'État doit être auprès du Parlement selon les lois du pays ; or, le grand sceau de l'État n'est pas actuellement auprès du Parlement comme il devrait l'être ; il résulte de l'absence du grand sceau un préjudice considérable pour le Commonwealth qui peut aller jusqu'à la ruine du royaume ; il en découle pour les deux Chambres le devoir de faire graver un nouveau sceau. On décide donc que demain, à 10 heures, les députés ouvriront un débat sur ce sujet.

Ce juridisme très caractéristique de l'époque présidera, six ans plus tard, à la condamnation et à la mort du roi. C'est de ce jour, 30 janvier 1649, que date l'histoire du sceau du Commonwealth, objet principal de cette étude.

À vrai dire, dès les derniers mois de 1648, l'assemblée réunie par Cromwell et dominée par la fraction des indépendants, le groupe le plus anti-royaliste, chargeait le graveur Thomas Simon d'exécuter les matrices d'un nouveau sceau représentant, sur une face, la carte d'Angleterre et d'Irlande et, sur l'autre, la Chambre des Communes tenant séance.

Un premier travail exécuté rapidement a dû donner des matrices médiocres, car toutes les empreintes seront frustes : à moins que le secret de fabrication de la cire, trop jalousement gardé par le chauffe-cire, n'ait été perdu au cours de la Révolution.

Le sceau qui retient l'attention aujourd'hui a été exécuté avec le plus grand soin et constitue une réussite vraiment admirable. Quand on songe que, depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à nos jours, les grands sceaux des souverains d'Angleterre n'ont pas varié de type et comportent, sur la face, une représentation en majesté, sur un trône et, au revers, le personnage à cheval, la nouvelle conception plastique choisie par Cromwell et ses partisans est extrêmement révélatrice de l'audace du mouvement et met en lumière sa conscience d'être révolutionnaire.

Admirable synthèse de l'abstrait et du concret, la carte est, certes, l'image la plus objective qu'il soit possible de donner d'un pays et, surtout, d'un pays à vocation maritime. La carte d'Angleterre et d'Irlande comporte le Pays de Galles, bien entendu, mais exclut totalement l'Écosse demeurée fidèle aux Stuarts. La solution géographique était extrêmement habile et coupait court aux critiques. Qui pourrait attaquer le bien-fondé d'un tel choix pour le sceau de la « République » d'Angleterre : quoi de plus expressif, de plus fondamentalement exact et conforme à la réalité des faits ?

L'état d'avancement des travaux cartographiques aurait exclu la possibilité de graver une telle matrice au Moyen Âge. Aucun pays n'avait une connaissance suffisante de sa géographie et les portulans sont limités généralement aux côtes. Il y a donc, dans le choix, un hommage rendu à la science moderne qui permet de dessiner la forme des îles, et l'on ne saurait trop souligner le caractère novateur de cet exploit. Chaque port, chaque ville a son nom inscrit et sans parler du tour de force technique extraordinaire que cela représente, sans parler du parti esthétique qu'en a tiré le graveur, les esprits curieux n'ont pas manqué d'examiner, en détail, les villes dont les noms figurent et celles qui ont été omises. La présence de localités infimes, l'absence de ports importants ont suscité la recherche des historiens : les villes qui ne se sont pas ralliées assez vite n'ont pas paru avoir le droit de voir leur nom gravé dans le bronze. Les côtes de France sont absentes. Elles ne sont même pas indiquées près de Jersey et de Guernesey, de Sercq et d'Aurigny !

Si, cependant, l'attention se reporte sur la France, il apparaît qu'en donnant aux départements des noms strictement inspirés de la géographie et surtout de l'hydrographie, les députés de 1790 ont adopté, un siècle et demi plus tard, une attitude conforme à celle des Communes. Ces sciences n'ont pas de couleur politique et ne

peuvent être accaparées par aucune faction : Cromwell et les siens ont eu le mérite de comprendre et d'utiliser cette solution, peut-être austère et froide, mais indiscutablement impartiale dans son principe.

Qui sait, si dans quelques années l'on voulait donner un blason à la France, entre les partisans du *semé de fleurs de lis* ou du bonnet phrygien, entre les avocats du Coq ou de la tour Eiffel, si ce ne serait pas l'hexagone qui rallierait tous les suffrages comme un compromis qui ne satisfait personne, mais qui résout une question délicate.

L'héraldique n'est pas absente du sceau de la « République » d'Angleterre : des cartouches, très caractéristiques du milieu du XVII^e siècle, tant il est vrai que le graveur le plus intelligent, le plus habile, le plus révolutionnaire, ou qui se croit tel, ne peut échapper au style de son temps, portent l'écu de saint Georges et la harpe d'Irlande. Les armes traditionnelles de l'Angleterre, *de gueules aux trois léopards d'or*, ne paraissent nulle part, sans doute parce qu'à cette époque elles ne semblaient pas assez clairement distinctes de celles de la famille régnante. Du même coup, est éliminé l'écartelé employé depuis longtemps et qui constitue, par exemple sur la bulle d'or d'Henri VIII, les armes d'Angleterre : aux 1 et 4 les trois léopards, aux 2 et 3 les trois fleurs de lis. D'Édouard III à la reine Victoria, du XIV^e au XIX^e siècle, les armes d'Angleterre comportent deux quartiers de France, rappel des prétentions du petit-fils de Philippe le Bel au trône de sa lignée maternelle.

Mais cette face du grand sceau d'Angleterre en 1651 n'a pas fini de livrer ses secrets et des observateurs mieux placés pourraient, sans doute, ajouter encore beaucoup à cette description. Le seul élément qui sera relevé et dont la valeur documentaire éclate aux yeux de tous, c'est la part considérable faite à la flotte britannique qui peuple, sur la carte, les mers comme les noms garnissent les terres. Le caractère insulaire était, déjà, rendu évident sur cette image géographique. Cromwell, qui a sans aucun doute suivi de près les travaux du graveur, a exigé, comme s'il s'était tracé un programme, que la suprématie de la marine britannique fût nettement affirmée. Le fameux *Acte de Navigation*, d'octobre 1651, en réservant aux navires et aux marins anglais l'approvisionnement de l'Angleterre et de ses colonies, fonda sur une base presque inébranlable la puissance maritime du peuple anglais. Ce n'était pas en vain que Cromwell avait fait graver au droit du grand sceau de la « République » d'Angleterre deux escadres entières, imitant en cela les hommes qui choisissent des meubles ou des devises destinés à exalter la passion de la vertu, du courage et de la gloire chez leurs descendants.

Que dire de l'autre face du sceau du Commonwealth ? Cette Chambre des Communes si habilement placée dans le champ circulaire, où la perspective évoque la troisième dimension, où chaque député est isolé et individualisé, pour ainsi dire. Le speaker préside, il vient de donner la parole à un orateur qui se trouve debout. Le Parlement français de ce temps-là aurait bien voulu imiter le rôle du Parlement anglais et, de cour d'appel, devenir assemblée investie de pouvoirs politiques. Bien que les deux institutions soient si profondément différentes dans leur origine, leur recrutement, leurs attributions légales théoriques ou pratiques, il ne peut être passé sous silence l'extraordinaire simultanéité des faits qui se produisirent en France et en Angleterre en ce milieu du XVII^e siècle et le rôle symétrique qu'y jouèrent l'un et l'autre parlement. La Fronde triompha un moment, en France, avec la déclaration du 24 octobre 1648 qui sanctionnait la victoire du Parlement sur l'administration royale : quatre ans plus tard, jour pour jour, Mazarin revenait à Paris en vainqueur absolu et les parlementaires avaient perdu, pour un temps, tout crédit dans l'opinion populaire.

Cromwell, à la même époque, arrachait au Parlement britannique le *bill de renoncement à soi-même* (1645) qui est à l'origine de la transformation du *Long Parliament* en *Rump Parliament*, réduit à 80 membres environ (1648). Cromwell s'installe à White Hall, laisse le Parlement condamner le roi, le faire exécuter puis, quatre ans après, en 1653, il le chasse de Westminster.

Compte tenu de toutes les différences retenues ci-dessus, il est frappant de voir le parallélisme de l'élévation puis de l'abaissement de deux institutions qui n'ont de commun que le nom, mais sont animées des mêmes ambitions et du même désir d'amoinrir les prérogatives royales ou d'y participer. Si l'*Acte de Navigation* d'octobre 1651 est le point de départ de l'hégémonie britannique sur les mers et les océans, il n'est pas indifférent de noter que, le jour même de la déclaration du 24 octobre 1648 qui consacrait le triomphe du Parlement de Paris, la paix de Westphalie était signée : la Fronde avait tellement troublé les esprits que l'épisode parlementaire relégua à l'arrière-plan le grand succès de la diplomatie française, la fondation de l'Europe moderne et le point de départ de tous les grands traités européens. Après les longues négociations de Münster et d'Osnabrück, grâce au talent de Servien et du comte d'Avaux, le traité de Münster consacrait le *Code des nations*, la suprématie politique française en Europe et, les frondeurs n'y songeaient guère, l'usage du français comme langue diplomatique internationale.

Nota : L'expression sceau de la « République » d'Angleterre répond à des habitudes continentales : en Grande-Bretagne c'est sceau du « Commonwealth » qui est la bonne traduction du mot *reipublicæ* employé par Cromwell, par exemple. dans la légende de son propre sceau. L'auteur et l'éditeur, s'il leur échappe d'employer, comme Louis XIV, Guizot ou Pierre Larousse, le mot « République » entendent bien qu'il soit entre guillemets, de même qu'ils espèrent avoir respecté l'exactitude des circonstances de cette période pleine d'une grandeur tragique.



D 10067 et D 10067 bis - Charles I^{er} d'Angleterre, 2^d type (1629) - 115 mm



D 10068 et D 10068 bis - Henriette de France, reine d'Angleterre (après 1644) - 100 mm



D 10069 et D 10069 bis - République d'Angleterre (1651) - 147 mm



D 10071 et D 10071 bis - Cromwell, sceau pour l'Irlande (1655) - 140 mm